

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 126 DÉCEMBRE 2025

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : rue des Bigarreaux, 34, 1180 Uccle
www.acqu.be

S O M M A I R E

• (RE-)DÉCOUVRIR UCCLE	3
• QUAND L'ACQU EST INVITÉE CHEZ LE ROI...	5
• CARSOEL : UN PONT « TROP VITE »	7
• PARIS KAUWBERG	8
• UN JUGEMENT HISTORIQUE	10
• LA JUSTICE AU SECOURS DE L'ESPINETTE CENTRALE	11
• CONSERVONS LES CRIS DE NOS ENFANTS	13
• RUE DE STALLE, DES TRANSFORMATIONS PROBLÉMATIQUES	14
• RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE CHURCHILL : UN ENJEU POUR TOUT LE QUARTIER	16
• LES ASSOCIATIONS : UNE RICHESSE POUR BRUXELLES	18
• OBSERVER ET RECONNAÎTRE LES PLANTES SAUVAGES À BRUXELLES	21



Cher lecteur, chère lectrice,

Crée en 1974, notre association, **apolitique**, est composée de **bénévoles**.

Elle a pour buts la **défense de l'environnement** et la **promotion de la qualité de vie urbaine**. A cette fin, elle inscrit son action dans la politique environnementale concernant, notamment, la mobilité, le logement, la préservation de la biodiversité, la sauvegarde du patrimoine, la lutte contre les pollutions, etc... à Uccle et même dans la région bruxelloise. Elle vise encore à favoriser la **participation des habitants** aux décisions qui les concernent. Nous sommes donc soucieux d'améliorer la finalité et les structures de notre société.

La **Lettre aux habitants**, tirée normalement à 10.000 exemplaires, paraît 4 fois par an. Elle vise à informer et à sensibiliser. Elle est envoyée aux abonnés et à des responsables politiques, et elle est distribuée en toutes boîtes sur le territoire d'Uccle.

Votre concours personnel serait fort apprécié : n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions, à nous proposer des articles, ou encore à nous aider à distribuer notre périodique dans différents quartiers d'Uccle.

Merci à ceux qui ont renouvelé leur abonnement ou fait un don. Que ces personnes veuillent bien nous excuser de ne pas leur envoyer une lettre personnelle de remerciement.

L'échéance de l'abonnement est mentionnée sur l'étiquette – adresse. Si la date est dépassée, c'est que le renouvellement n'a pas encore été effectué.

Aidez-nous à défendre nos idées et à réaliser nos objectifs :

- en vous abonnant pour un an au prix de 15 €, ce qui peut être complété
- par un don au compte BE61 3100 7343 1817 de l'asbl ACQU (voir formulaire joint) ; une attestation pour **immunisation fiscale** sera envoyée pour tout don de 40 € ou plus, indépendamment de l'abonnement de 15 €.

Un grand merci d'avance !

The image shows a scanned document titled "ORDRE DE VIREMENT" (Transfer Order) from ING. The document is in French and includes the following fields:

- Signature(s) Handtekening(en)
- Montant / Bedrag EUR CENT
- Compte donneur d'ordre (IBAN) Rekening opdrachthaver (IBAN)
- Nom et adresse donneur d'ordre Naam en adres opdrachthaver
- Compte bénéficiaire (IBAN) Rekening bestemming (IBAN)
- BIC bénéficiaire BIC bestemming
- Nom et adresse bénéficiaire Naam en adres bestemming
- ASSOCIATION DE COMITES DE QUARTIER UCCLOIS ASBL
AV DU MARECHAL 20A
1180 BRUXELLES
- ABONNEMENT / 15€; DON : €

At the bottom left, there is a small logo for "Communication Medios".

(RE-)DÉCOUVRIR UCCLE

PROGRAMME ACTIVITÉS ACQU & PARTENAIRES, COMITÉS DE QUARTIER UCCLOIS

Janvier/février/mars 2026

L'ACQU – Association de Comités de Quartiers Ucclois – vous informe à propos d'une série d'activités organisées par elle-même, ses partenaires ou les comités de quartier durant les mois de janvier, février et mars 2026.

L'ACQU, créée en 1974, est une association apolitique citoyenne avec, pour objectifs principaux, de défendre l'environnement et de promouvoir la qualité de vie urbaine. Ses rôles sociétaux et collectifs s'inscrivent dans une dynamique de démocratie locale et participative, essentielle à la vie en collectivité.

Mobilité et espace public – marchabilité

L'ACQU vous propose de participer aux visites guidées :

Votre guide : André VITAL, sociologue, urbaniste et Ucclois de toujours. Passionné par le patrimoine et les cheminements piétons, il a recensé l'ensemble des sentiers d'Uccle.

Explorations urbaines : à la découverte des anciens sentiers ucclois

En juin, nous avons entamé cette série d'explorations avec deux balades dans les environs du Bosveldweg, du parc Brugmann et du parc du Wolvendaal. Cet automne, nous avons poursuivi les découvertes dans le quartier Saint-Job.



En janvier, nous vous proposons une balade dans **les Carrés du quartier Le Chat**, où de nombreux habitants des Marolles ont été relogés après la construc-

tion du Palais de justice. André Vital vous fera explorer les impasses et ruelles méconnues qui composent celui-ci.

⌚ dimanche 25 janvier

⌚ 14h-16h RDV devant l'**Église Vanderkindere**.

Gratuit

Organisation : ACQU

Cadre de vie, environnement et biodiversité

Cycle d'activités sur l'EAU (suite)



Dans le cadre de sa réflexion autour des **enjeux liés à l'eau**, l'ACQU poursuivra, en 2026, son cycle d'activités ouvert à toutes et tous. Ce programme, conçu en partenariat avec des expert·es et des associations engagées et en collaboration avec la commune d'Uccle, proposera plusieurs sujets dont la **pollution du sol et de l'eau**, les travaux **pour la remise à jour de l'Ukkelbeek**, ...



 Programmée en **2026** – Informations pratiques à venir.
Gratuit
Organisation ACQU

Cycle d'activités sur l'ARBRE - Protection et préservation

En collaboration avec l'Association de Comités de Quartier de Woluwe-Saint-Lambert – Wolu-Inter-Quartiers (WIQ), l'ACQU vous propose, en 2026, **un cycle de conférences** et de débats autour de l'importance des arbres en milieu urbain.

Plusieurs thématiques sont à l'étude, parmi lesquelles :

- Le rôle essentiel des arbres pour l'environnement et notre qualité de vie
- L'inventaire et la gestion du patrimoine arboré par les services publics
- Les dispositifs de protection existants



La taille et l'entretien des arbres dans les espaces publics et privés.

Ce cycle se clôturera par un moment de réflexion collective en vue de rédiger une Charte de l'Arbre, qui visera à renforcer les engagements en matière de préservation.

 Les informations pratiques (dates, lieux, intervenant·es) seront communiquées prochainement.
Organisation : ACQU & WIQ

Urbanisme

Est prévu un Atelier de réflexions sur la **réglementation PEB** (performance énergétique des bâtiments) en Région de Bruxelles-Capitale – ce qu'elle exige, ce qui change, et ce qu'il faut savoir.

Programme pressenti :

-  Qu'est-ce que la PEB en Région bruxelloise
-  Obligations actuelles pour propriétaires ou vendeurs/bailleurs
-  Nouveautés et ambitions pour 2025-2030

 Exigences techniques et incitations : ce que cela implique
 Sanctions et implications en cas de non-conformité
 Pourquoi c'est important

Est aussi programmé un Atelier pratique sur la **PEB** – **Où en est votre habitation ?** À noter que la discussion portera principalement sur les cas de rénovation de maisons existantes.

 mercredi **28 janvier**  **18h30-20h30** et **mercredi 4 février**  **18h30-20h30**

 à **L'Usine**, salle Expo 1^{er} étage – rue du Doyenné, 40 à 1180 Uccle

Gratuit

Organisation ACQU

Un grand merci d'avance pour votre participation active.

N'hésitez pas à faire circuler l'information autour de vous et à nous faire part de vos idées d'activités !

QUAND L'ACQU EST INVITÉE CHEZ LE ROI...

Ce n'est pas tous les jours que l'on reçoit un coup de fil du Roi – enfin, de l'un de ses conseillers. Et être invitée pour une réunion de travail au Palais, c'est tout aussi inhabituel. Voilà pourtant ce qui m'est arrivé dernièrement.

Je précise tout de suite que je n'ai pas été conviée à un colloque singulier... Nous sommes une dizaine de comités de quartier bruxellois à avoir été sollicités ; le Palais veut un avis citoyen : quels sont, à nos yeux, les problèmes majeurs à Bruxelles ?

Lors de cette première prise de contact, le conseiller du Roi veut d'abord s'assurer que je représente bien l'ACQU. Je confirme, je suis la présidente d'une fédération de vingt-six comités de quartier ouclos. « Ça, c'est plutôt rare », est sa réaction. Je lui rappelle que « l'union fait la force ».

Après avoir raccroché, je me presse de noter la date du rendez-vous dans mon bloc-notes. Un agenda déjà bien rempli mais pas autant que celui de mon invitant, et certainement moins prestigieux : réception du président égyptien al-Sissi en audience au Palais, envoi pour Le Caire où a lieu l'inauguration du Grand Musée égyptien, accueil de Bart De Wever qui vient demander un dernier délai pour boucler le budget – « Sire, accordez-moi cinquante jours ». Mais l'une des cases, restées vides, nous est réservée...

Une réunion patchwork

Et c'est ainsi que le 2 octobre, nous nous retrouvons chez le Roi qui nous accueille chaleureusement, en toute simplicité. Il nous explique d'entrée de jeu qu'il aime beaucoup Bruxelles, qu'il enfourche son vélo chaque « dimanche sans voitures » pour aller à la découverte de lieux moins connus. Particulièrement attristé par la saleté et la présence de blocs en béton un peu partout, il rêve d'une ville qui retrouve la propreté et redévient belle, une ville dont on est fier.

S'ensuit un tour de table qui permet à chacun d'exposer les problèmes propres à son quartier. S'il y a un point qui nous unit, c'est notre côté « bénévole », nous donnons tous de notre temps pour améliorer la qualité de vie des « autres », de la collectivité. Bruxelles étant un haut lieu de diversité, l'entourage du Roi a judicieusement choisi des comités de quartier aux profils très divers, représentatifs de la Région : L'Amitié à

Auderghem, une association d'habitants active dans les environs de la Basilique de Koekelberg (Berchem Ste Agathe), dans le quartier Alhambra à Bruxelles-ville, autour de la maison communale de Schaerbeek, à la place St Denis à Forest, dans le quartier européen, ou encore à Molenbeek...

Des récits troublants

Je suis sidérée par leurs témoignages. Ils racontent la pauvreté croissante dans leur commune, les problèmes de santé et de logement inhérents, l'insécurité grandissante et les nuisances liées à la prostitution, la mafia, le trafic de drogue, mais aussi la disparition des derniers espaces verts, des arbres – avec des décideurs politiques sans vision dans le futur, sans égard pour la crise écologique. Comment éléver des enfants dans des endroits où l'on n'ose plus les laisser partir seuls à l'école ? Des endroits où les gens vivent dans la peur. Il nous arrive à tous de traverser certains de ces quartiers bruxellois sans penser à ce qui se passe derrière les façades...

Chaque participant dépeint les difficultés spécifiques à l'endroit où il vit. Quant à moi, après avoir présenté l'ACQU et sa philosophie – y compris son action pour développer une citoyenneté responsable et active dans le cadre de l'Éducation permanente –, j'enchaîne avec « mes défis bruxellois », ceux que je considère comme essentiels.

La spéculation immobilière

Toutes les communes bruxelloises se voient imposer d'immenses projets immobiliers (certains en gestation, d'autres déjà réalisés), qui ne correspondent pas aux besoins réels des habitants mais plutôt aux intérêts particuliers des fonds d'investissements, banques et autres spéculateurs. Une tendance qui implique, au bout de sa logique, une bétonisation outrancière et dangereuse de la Région, en même temps qu'une explosion de la « crise du logement » – qui est à son paroxysme.

Sauvegarder l'environnement

La plupart de ces lotissements s'installent volontiers sur les rares espaces naturels qui nous restent à Bruxelles alors qu'il faudrait privilégier les terrains déjà bâties mais désaffectés, les bureaux désertés... Car nous n'avons plus le choix : la crise climatique et l'effondrement de la biodiversité exigent une urbanisation durable et respectueuse de l'environnement.

sation qui respecte le vivant. Qui protège les friches, les espaces verts quel que soit leur taille, les arbres. Ceux qui, à la Région, dessinent la ville de demain semblent ignorer le Règlement européen sur la restauration¹ de la nature.

Favoriser la mobilité douce et les transports en commun

En termes de mobilité, l'avenir n'est plus à la voiture individuelle, même électrique. Nul besoin d'expliquer une énième fois son impact carbone et de rappeler que nombre de décès dans nos villes sont directement liés à la pollution automobile. Donc, investissons dans les trains, trams, bus, dans la mobilité douce en général.

Cela fait bien longtemps que l'ACQU réfléchit aux défis du vivre ensemble dans la Région bruxelloise, bien au-delà de notre seule commune. C'est cette particularité, cette vision plus large évoquée dans ma présentation, qui tranche avec les autres exposés.

La propreté, priorité sociétale

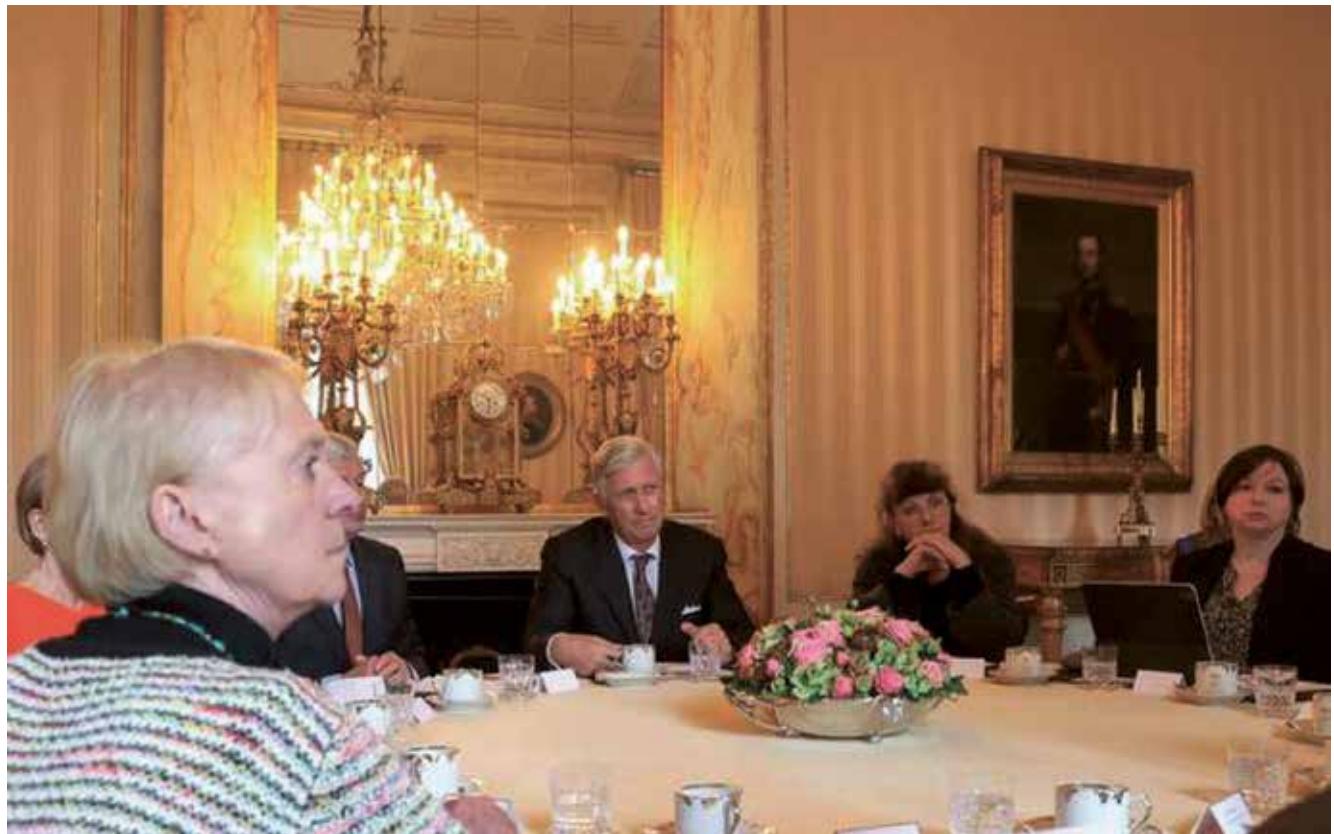
Après le tour de table, l'émotion est palpable. L'heure est désormais à la conclusion : mais comment trouver un dénominateur commun à toutes ces interventions tellement spécifiques ? Finalement, et un peu

curieusement, c'est la question de la « saleté » qui est retenue – un mot de la fin qui semble convenir aux impressions du roi Philippe. Il reste à trouver des solutions pour remédier à ce problème...

Depuis cette « rencontre royale », je m'interroge. Quelles sont les raisons qui ont poussé la Cour à nous réunir, nous « simples » citoyens, pour venir discuter d'un sujet aussi vaste, aussi complexe, et en si peu de temps – les défis auxquels Bruxelles est confrontée ? Mais en même temps, je me dis que le souverain a bien choisi ses interlocuteurs du jour : ce sont les associations de quartier, aussi imparfaites qu'elles soient, avec leurs structures basées sur le bénévolat, qui font preuve d'une vraie expérience/expertise. Les problèmes sociaux, écologiques, économiques de leur zone d'habitat, ils les vivent au quotidien. Leur connaissance, leur analyse est nourrie par les faits relevés sur le terrain. Puissent leurs réflexions et pistes de solution inspirer celles et ceux qui gèrent la cité...

Martine De Becker

1 En d'autres temps, on parlait seulement de « conservation ».



CARSOEL : UN PONT « TROP VITE »

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tunnel-pont Carsoel à Uccle : inauguration le 8 décembre 2025

Une action en annulation toujours pendante devant le Conseil d'État

Bruxelles, le 7 décembre 2025 – À la veille de l'inauguration par Infrabel, Urban Brussels, les instances fédérales, la Commune d'Uccle et la STIB ce 8 décembre du nouveau **tunnel Carsoel** enjambant la gare de Saint-Job, dans l'avenue Jean & Pierre Carsoel, l'ACQU (Association de 28 Comités de Quartier Ucclois) et le comité de quartier Uccle-Observatoire, soutenu par plus de 300 riverains, rappellent que le permis d'urbanisme fait toujours l'objet d'un **recours en annulation**, introduit le 7 juillet 2023, devant la XVe chambre du Conseil d'État (aff. G/A 239.521). Dans son rapport de janvier 2024, l'auditeur avait déjà reconnu le caractère sérieux des moyens évoqués.

Oui à la mobilité, non au passage en force

L'ACQU soutient l'amélioration de la multimodalité, mais déplore la technique du « **tout-béton** » imposée sans (assez de) concertation, ni considération sérieuse des alternatives proposées, entre autre par les riverains. Tant que la justice n'a pas tranché, le permis d'urbanisme accordé à Infrabel par la Région reste toujours susceptible d'être annulé et fragilise un projet réalisé suivant la politique du fait accompli.

Mais aussi un projet peu réfléchi

- **Cheminement des vélos** : malgré les travaux, les cyclistes doivent, comme avant, circuler entre les rails du tram dans le sens « descente » (du pont Carsoel vers la place Saint-Job) et, dans le sens « montée » (de la place Saint-Job vers le pont), rouler également entre les rails avant d'être dirigés vers le trottoir au niveau du pont. Ce dispositif ne sécurise pas du tout les lieux et risque de provoquer des collisions entre les piétons et les cyclistes.
- **Arrêts déplacés sur le pont** : l'arrêt des bus et des trams est désormais situé sur l'ouvrage (et non plus plus haut dans l'avenue Carsoel), ce qui engendre des bouchons récurrents et dégrade la fluidité du trafic. En effet, une partie du trafic empruntant l'avenue Latérale, pour sortir d'Uccle ou rejoindre la place Saint-Job, se retrouve désormais bloquée par les arrêts de tram et de bus sur le nouveau pont Carsoel.

- **Vitesse accrue des voitures** : l'alignement du pont dans l'axe de l'avenue Carsoel (et la suppression de la chicane historique liée à l'ancien angle droit) incite les véhicules descendant l'avenue à rouler plus vite, augmentant le risque d'accidents.

Un impact environnemental et urbanistique disproportionné

- Surface imperméabilisée multipliée par trois ($1\ 500\ m^2 \rightarrow 4\ 500\ m^2$)
- Perte nette de $1\ 100\ m^2$ d'espaces verts et abattage de 80 arbres
- Indice de biodiversité du projet de 90 % inférieur aux recommandations EU
- Rupture du maillage vert entre le Bois de la Cambre et le Kauwberg
- Aucune considération de l'intégration urbanistique de ce nouvel ouvrage d'art dans le paysage champêtre du quartier du Vieux Saint Job. Du « tout béton », une architecture non-recherchée et non intégrée à la typicité du quartier.

Déficit démocratique et absence d'analyse d'alternatives techniques

Le cahier des charges de l'étude d'incidences imposait la consultation préalable des habitants, des riverains et des associations de quartier ; celle-ci n'a jamais été organisée. Par ailleurs, à l'analyse du dossier, aucune alternative technique à moindre impact environnemental n'a été examinée par le demandeur de permis, malgré plusieurs alternatives proposées par des experts indépendants rassemblés par les associations.

Une justice trop lente et une « politique du fait accompli »

L'ACQU et les associations regrettent la lenteur des procédures devant le Conseil d'État. Dans l'intervalle, Infrabel et la STIB lancent et inaugurent leurs chantiers sans attendre les jugements, ce qui revient à imposer une « **politique du fait accompli** ». Cette façon de procéder prive tout recours devant le Conseil d'Etat d'effet utile, fragilise la confiance des citoyens dans l'action publique et accentue les impacts environnementaux et urbanistiques que nous contestons au fond.

Vers de vraies « gares durables » à Bruxelles

L'ACQU et les comités de quartier demandent aux instances fédérale et régionale d'engager sans délai une réflexion structurée sur les "gares durables", assortie d'un cadre et d'indicateurs concrets. Par "gare durable", nous entendons *la capacité d'une gare à répondre aux besoins de mobilité d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, en conciliant* : mobilité (tous modes, accessibilité PMR), intégration paysagère et urbanis-

tique, sobriété matérielle (limitation de l'imperméabilisation, matériaux bas-carbone, structures légères et démontables), biodiversité et renaturation, gestion de l'eau, ainsi qu'une concertation systématique avec les riverains. Le projet Carsoel s'écarte de cette vision : il privilégie une dalle-tunnel et l'imperméabilisation, affaiblit le maillage vert, offre une intégration urbaine insuffisante au « **Vieux Saint Job** » et n'a pas suffisamment mobilisé la participation locale ni exploré des alternatives techniques moins impactantes.

PARIS KAUWBERG

NON, CE N'EST PAS UNE VERSION UCCLOISE DE « PARIS TEXAS », LE FILM DE WIM WENDERS !

Cela dit, notre plateau du Kauwberg est à présent connu jusqu'à Paris. Un groupe d'étudiants en master « Maîtrise d'ouvrage des projets urbains » de l'École d'architecture de l'université de Paris-Est Créteil arpentaient les sentiers de notre beau site, ce 12 juillet. Cette formation continue draine des professionnels exerçant ou ayant exercé dans le domaine de l'ar-

chitecture au sein de collectivités régionales, des services de l'État, de sociétés de logements sociaux ou de la promotion immobilière.

Dans le cadre d'un voyage de fin de formation, ils ont découvert les services parallèles de l'Urbanisme et de l'Environnement de la région de Bruxelles-Capitale.



Après trois jours de pérégrination dans les administrations régionales et parmi les exemples concrets des projets urbanistiques très denses, notamment en bordure du canal, ils furent très heureux de terminer leur séjour dans un cadre verdoyant.

Le site du Kauwberg, de plus de 50 ha, au sein même de la ville, est emblématique à plus d'un titre. Tout d'abord par les traces de son exploitation des sables du sous-sol et de l'argile pour la fabrication artisanale des briques.

Une histoire de sable

Les deux architectes urbanistes qui, en mars de cette année, avaient présenté leurs travaux de recherche sur les traces de l'exploitation des sables dans toute la Région, les ont à nouveau expliqués aux étudiants parisiens.

En effet, la nature sableuse du sol bruxellois, comme celle du bassin parisien, datant d'il y a 40 millions d'années et provenant de dépôts marins tertiaires, représente une forme géologique d'histoire commune entre la ville et ses sols. On se rappellera, qu'en mars dernier, une première visite de la sablière du Kauwberg a eu lieu pour une trentaine de participants, en présence de la responsable de Bruxelles Environnement – en charge de la gestion de l'endroit –, et à chaque fois de représentants de notre association.

Ceux-ci ont saisi l'occasion pour rappeler le passé mouvementé du site et la longue lutte citoyenne de près de quarante années contre plusieurs mégaprojets : noeud autoroutier (le fameux périphérique Sud) ; aménagement en lotissements – il était question de 2.400 nouveaux logements ! – ; un golf international de 18 trous.

Ce fut l'occasion de faire découvrir aux urbanistes parisiens une autre manière de concevoir les villes, d'en préserver leur patrimoine semi-naturel pour lutter contre le changement climatique et l'effondrement de la biodiversité.

Aujourd'hui, entièrement protégé, le Kauwberg est un miroir du passé et un havre de paix pour tous les vivants.

*Thérèse Baekelmans Verteneuil,
pour Kauwberg Nature*



UN JUGEMENT HISTORIQUE

La nouvelle vient de tomber : la justice s'est prononcée dans le cadre de notre procès contre la Région de Bruxelles-Capitale, et elle accorde complètement à notre demande !

Le tribunal de première instance francophone de Bruxelles a donc condamné le 29 octobre la Région bruxelloise à « prendre les mesures nécessaires pour suspendre l'urbanisation et l'imperméabilisation des sites et terrains non bâtis de plus de 0,5 ha sur son territoire, et ce, jusqu'à l'adoption du PRAS (Plan régional d'affectation du sol) dont la révision a été initiée par l'arrêté du gouvernement du 23 décembre 2021 et, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026 ».

En d'autres mots, la Région devra désormais, et jusqu'à révision du PRAS :

1. refuser toute demande de permis de construire sur terrain non-construit de 0,5 ha ou plus ;
2. mais également empêcher de toutes les manières la mise en œuvre des permis qui auraient été délivrés pour de tels sites (la condamnation porte en effet sur la suspension de l'urbanisation et pas seulement sur l'interdiction de délivrer des permis).

Il s'agit d'une décision historique, non seulement à l'échelle régionale mais à notre connaissance, également l'échelle mondiale !

Envie d'en savoir plus ?

Plus d'infos sur les tenants et aboutissants de la décision sur le site wearenature.brussels ! En attendant, le combat continue :

- La Région fera très certainement appel de cette décision ;
- Il faudra maintenant travailler à faire valoir les enjeux climatiques dans le prochain PRAS, pour transformer l'essai.

L'association We are Nature qui compte aujourd'hui quatre bénévoles (Jean-Baptiste, Fanny,

Søren et Camille), tient à rappeler qu'il s'agit avant tout d'une victoire collective.

Elle remercie les 1.330 citoyen.nes qui ont choisi de porter l'affaire en justice à ses côtés. Merci aussi à toutes celles et ceux qui l'ont soutenu, moralement ou financièrement, au cours de ces deux années écoulées.

Merci enfin à Maître Letellier pour son travail d'une extrême précision, aux personnes présentes aux audiences du procès, et bien sûr à toutes et tous les défenseurs de sites qui sont sur le terrain, jour après jour, et qui gardent la force de mener le combat malgré les vents parfois contraires.

We are Nature



LA JUSTICE AU SECOURS DE L'ESPINETTE CENTRALE

ANNULATION DE LA 3^E DEMANDE D'HORECA - ILLÉGALITÉ DU PERMIS DÉLIVRÉ POUR LE PARKING BÉTONNÉ DÉJÀ CONSTRUIT

Face aux enjeux climatiques et de biodiversité, notre monde politique n'est pas à la hauteur. La récente COP 30 à Belém au Brésil, n'en est qu'un exemple. Nombre de citoyens et d'associations se tournent dès lors vers la Justice, en dernier recours.

Dans cette Lettre, nous rappelons la victoire historique de We Are Nature.Brussels, une association constituée de citoyens qui a lancé une action en justice contre le gouvernement bruxellois : qu'il tienne ses engagements environnementaux (notamment l'accord de Paris) et cesse de détruire les derniers espaces naturels à Bruxelles.

La démarche du comité de quartier de l'Espinette centrale s'inscrit dans la même logique. Les dernières nouvelles concernant leur combat sont excellentes. Écoutons-les :

Les deux arrêts qui viennent d'être rendus dans le cadre de deux procédures indépendantes confirment le bien-fondé de l'action de notre comité de quartier, visant à protéger la Forêt de Soignes.

1. Arrêt de la cour d'appel de Bruxelles du 15/9/2025

Celui-ci concerne la procédure de cessation environnementale introduite fin janvier 2021, concernant le permis délivré par le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Rhode-St-Genèse le 20 février 2020 pour la construction d'un parking bétonné dans la Forêt de Soignes.

Ce permis est illégal :

- Sa délivrance et son exécution constituent une violation manifeste d'une règle visant à protéger l'environnement.
- Les dommages causés à l'environnement sont de nature permanente et risquent de s'aggraver si les anciennes maisons du garde forestier sont utilisées comme Horeca.

La SA De Werkvennootschap et la Région flamande (qui ont obtenu conjointement ce permis et l'ont fait exécuter) sont condamnées solidairement à :

a) procéder à la démolition complète (y compris les fondations éventuelles) :



- de la terrasse pavée aménagée autour des maisons du garde forestier ;
- du chemin bétonné entre le nouveau parking et la terrasse et de remblayer la zone avec de la terre adaptée à la composition locale du sol.

Ces travaux doivent être exécutés dans un délai de six mois à compter de la signification du jugement, sous peine d'une astreinte de 150 euros par jour de retard.

b) replanter le nombre d'arbres qui ont dû être abattus pour la construction de la terrasse et du chemin d'accès, à l'endroit où se trouvaient les arbres jusqu'à ces travaux.

La replantation doit être réalisée dans un délai d'un an à compter de la signification du jugement, sous peine d'une astreinte de 150 euros par jour de retard.

Le jugement ne demande cependant pas la destruction du parking considérant que les dégâts causés à l'environnement, bien qu'irréversibles, ne seront pas aggravés par la persistance du parking dont l'utilisation sera moins importante en raison de la suppression de l'Horeca.

Le jugement souligne que le juge de 1^{ère} instance avait compétence pour instruire ce dossier (pour rappel, ce juge s'était déclaré incomptent...).

2. Arrêt du Conseil du contentieux des permis¹ du 16/10/2025

Cette décision concerne la procédure d'annulation du permis délivré par la députation provinciale du Brabant flamand le 8 août 2024 pour transformer les anciennes maisons du garde forestier de l'Espinette centrale en Horeca.

Le Conseil a annulé le permis considérant ce qui suit :

- Le projet est incompatible avec l'arrêté royal de protection de la Forêt de Soignes du 2 décembre 1959.
- Les effets cumulatifs sur l'environnement du projet global (parking + Horeca) n'ont pas été suffisamment pris en compte.
- Les effets sur la faune, et les chauves-souris en particulier, n'ont pas été correctement évalués.

Pour rappel, il s'agit, depuis octobre 2021, de la troisième demande², introduite par les mêmes demandeurs, de transformation des anciennes maisons du garde forestier en Horeca...

1 Raad voor Vergunningsbetwistingen.

2 La Lettre aux habitants n°118, décembre 2023.

Il faut constater que, depuis le départ, ce dossier est soutenu de manière très appuyée par le Collège des bourgmestre et échevins de Rhode-St-Genèse, au mépris des règles de protection environnementale et de la légalité dont le Collège doit pourtant être le garant.

Les décisions provinciales n'ont également pas privilégié la préservation de l'environnement, nous obligeant à devoir nous adresser au pouvoir judiciaire pour nous faire légitimement entendre.

Avec les Amis de la Forêt de Soignes (<https://www.amisdesoignes-zonienwoudvrienden.be/fr/>), nous avons été contraints de franchir, depuis près de cinq ans, une succession d'étapes complexes mais également coûteuses, l'intervention de conseils spécialisés étant, à chaque fois, indispensable, pour finalement atteindre les cours et tribunaux qui nous donnent raison.

Les deux arrêts récents montrent que la mobilisation des citoyens permet de faire valoir le droit face aux instances politiques et administratives et qu'il n'y a jamais eu combat perdu d'avance.

Il faut cependant rester vigilants dans la mesure où d'autres projets délétères pour la Forêt pourraient être introduits et qu'il faudra contester par voie de droit. De plus, l'arrêt de la cour d'appel de Bruxelles du 15 septembre 2025 est susceptible d'un pourvoi en cassation.

La préservation de la Forêt de Soignes est essentielle et nous remercions vivement tous ceux qui soutiennent notre action de protection, dont l'ACQU qui nous permet de sensibiliser un large public à cette importante cause environnementale.

Pour assurer la protection de la Forêt de Soignes, il est nécessaire de pouvoir compter sur le « **Crowdfunding Forêt de Soignes** », spécialement créé à cet effet.

Chaque don est important.

Nous suggérons de verser un montant de 50 € sur le compte : BE96 0689 3956 8905 en mentionnant « Crowdfunding Forêt de Soignes ».

*Le comité de quartier de l'Espinette centrale
<https://fr.comite-quartier-espinette.com/>*

CONSERVONS LES CRIS DE NOS ENFANTS

Uccle, 12 octobre. Maria del Rio, animatrice d'émissions sur RTL, pousse un coup de gueule sur ses réseaux sociaux contre un rassemblement de scouts qui se déroule à côté de sa propriété : « La Commune d'Uccle qui autorise tous les dimanches ce cinéma avec tous les jeunes scouts qui ont raison de crier, c'est normal. Mais, ça se passe dans mon jardin, juste là. C'est invivable... » Elle se plaint du bruit qui l'empêche de se reposer et de profiter de son dimanche. « C'est mon seul jour de pause, et je me réveille avec ça », explique-t-elle sur Instagram.
Un lecteur assidu de notre « Lettre aux habitants » a souhaité réagir.

Un cri de réponse...

Ce matin-là, le soleil ne brillait pas... Octobre avait frappé à nos fenêtres. Je venais de recevoir le même message de plusieurs de mes amis. On aurait dit un cri du cœur.

Ils m'ont fait savoir que des enfants bruyants dérangeaient. On en parlait sur les réseaux sociaux, sur des chaînes d'info belges... Quelques pages de médias bruxellois relayaient cette plainte venue **on ne sait d'où** et qui serinait : « *C'est invivable ; ça me rend malade ces cris d'enfants, derrière chez moi...* Et d'ajouter : *j'ai envie de chialer, tellement ça me rend malade...* ». Alors je me suis soudain mis à repenser à mes jeunes années, et à me dire : Mais dans quel monde vivons-nous ? Pourquoi cette ambiance du rejet dans notre société d'aujourd'hui ?

Il fut un temps où nous autres enfants n'avions, pour nous exprimer, que la joie bruyante d'être ensemble. Elle était acceptée, cette joie, par des parents tolérants, relayée par tout un monde de citoyens conciliants. Pourquoi avons-nous perdu ce ciment joyeux qui avait lié les êtres humains entre eux, depuis les années cinquante, et qui, de nos jours, semble avoir disparu. Le monde aurait-il changé à ce point ? N'y a-t-il pas de remèdes plus apaisants pour faire accepter les différences, que d'aller jusqu'à demander le départ d'enfants qui s'amusent proche d'un jardin ? Le dialogue existe, quand même, il permet souvent de trouver des solutions...

Et les joies enfantines des années passées, pleines d'une folie bruyante, n'avaient-elles pas entraîné le monde vers des lendemains remplis d'optimisme ?

Ne boudons pas notre chance d'avoir encore des enfants qui jouent, insouciants face aux adversités de la vie qui les attend. Et continuons à privilégier la vie animée et même parfois bruyante des enfants des autres.

Xavier Retailleau,
un papy inquiet



RUE DE STALLE, DES TRANSFORMATIONS PROBLÉMATIQUES

INTERPELLATION CITOYENNE DU 16 OCTOBRE

Depuis plusieurs années déjà, la rue de Stalle est en pleine mutation. De nouveaux immeubles d'habitation ont été construits à ses deux extrémités : le Moulin Blanc, côté chaussée d'Alsemberg, puis l'Emerald Garden, côté chaussée de Neerstalle. Entre les deux, juste avant le pont de chemin de fer, c'est l'ancien siège de Fabricom qui a été transformé en Centre administratif de la Commune ; et d'anciens immeubles de bureaux, occupant l'espace entre l'avenue Wansart et la rue de Stalle, en logements – ou en voie de l'être.

Plus récemment, un promoteur a convoité l'ancien bâtiment de la Croix-Rouge pour le transformer à son tour en logements ; il prévoyait d'y construire deux immeubles supplémentaires, qui auraient impacté le voisinage immédiat. Et enfin, dernière cible, le bel espace vert du bas de la rue du Wagon, qui accueillait un splendide parc de sculptures à l'initiative de son ancien propriétaire, l'homme d'affaires et artiste Jean Boghossian ; l'endroit a été racheté par la compagnie d'assurances AG Real Estate en vue de convertir les immeubles de bureaux existants en logements et de construire trois immeubles supplémentaires – réduisant d'autant l'espace non bâti, qui apportait une dernière touche verte et esthétique au quartier.

De nombreux habitants de la rue de Stalle et des artères adjacentes se sont insurgés contre cette rapide transformation du quartier, sans qu'ils en aient été consultés en-dehors des enquêtes publiques. Ces

citoyens dénoncent une densification accélérée, menée sans vision globale ni réelle concertation, qui menace la qualité et la diversité de la vie sociale du quartier.

Un avenir qui inquiète

En faisant le compte des nouveaux habitants qui risquaient d'arriver dans ce nouveau quartier, désormais consacré principalement au logement, ils se sont posé plusieurs questions autour des conditions de vie dans ce secteur :

- Quelles conséquences le nouveau bâti aura-t-il sur l'imperméabilisation des terrains et le risque accru d'inondations ou, à l'inverse, sur l'accroissement des îlots de chaleur en cas de canicule ?
- Quels risques d'embouteillages et d'accidents surviendront avec le nombre considérable de voitures supplémentaires qu'amèneront ces nouveaux habitants ? Comment assurer leur mobilité ; la rue de Stalle, importante voie de pénétration



vers le centre de Bruxelles, est déjà largement saturée. Par ailleurs, la situation des cyclistes est inacceptable, sans espaces dédiés, coincés entre les files de voitures et le site propre du tram (et taxis).

- Quels équipements collectifs seront prévus pour répondre aux besoins d'une population plus nombreuse : crèches, écoles, services de santé et de loisirs, espaces d'expression artistique (un collectif, *Vaisseau-mère*, propose actuellement des installations d'artistes de manière éphémère, dans l'attente du permis d'urbanisme et du début des travaux de construction) ?
- Que deviendra la vie sociale de ce quartier, qui perd progressivement le statut de mixité qui était le sien à l'époque où des bureaux, des entreprises et des commerces se mélangeaient aux habitations privées ?

Penser global, pas seulement logement

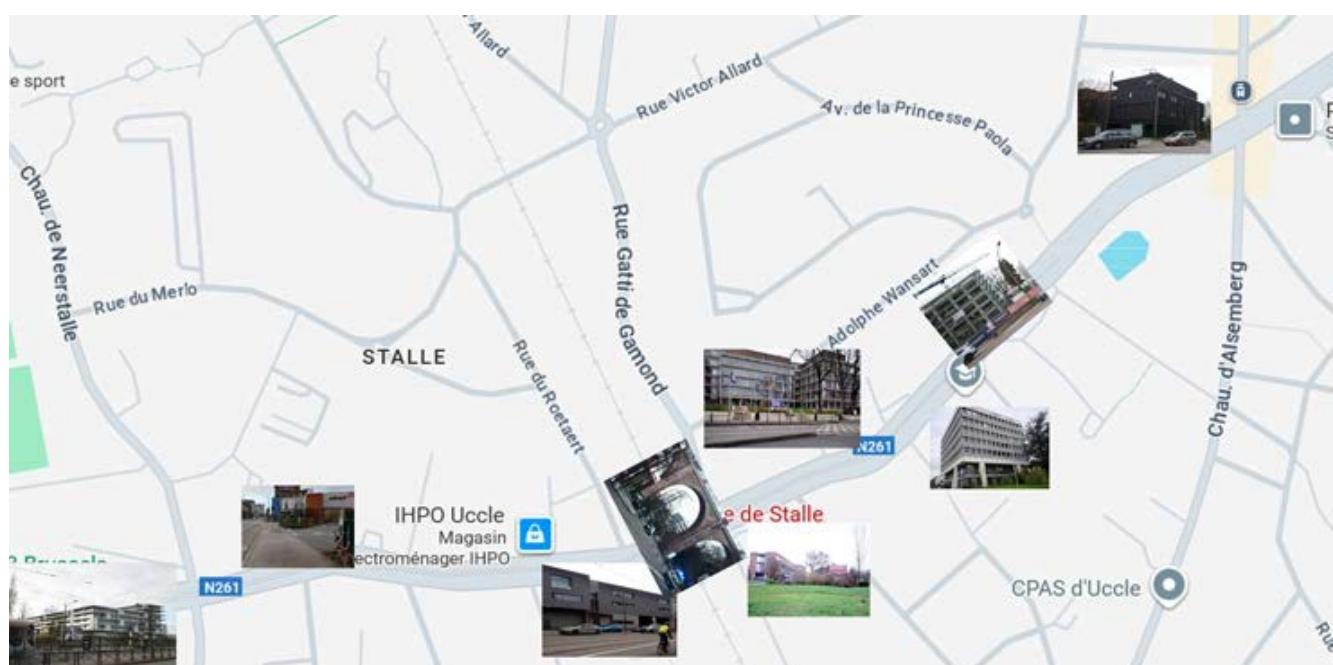
Un collectif d'habitants du quartier s'est constitué et a mobilisé une centaine de citoyens pour appuyer une interpellation citoyenne, qui s'est tenue lors de la séance du Conseil communal du 16 octobre dernier. Ils ont demandé aux autorités communales d'intégrer ces projets dans un **schéma de développement global** pour le quartier, afin d'éviter la transformation de la rue en zone exclusivement résidentielle et fréquentée en voiture, au détriment de la qualité de vie de ses riverain·e·s. Ce schéma directeur aurait l'avantage de porter une vision globale du devenir du quartier, en tenant compte des interactions entre l'urbanisme, la mobilité et l'environnement.

Au milieu du 20^e siècle, deux plans particuliers d'aménagement du sol avaient été constitués autour de certaines rues du coin : les PPAS 8 et 8bis, le premier de ces deux plans datant ... de 1955 et le second, de 1960. Il serait donc urgent de les réviser, pour réguler de manière équilibrée logements, équipements d'intérêt collectif ou de service public, espaces de bureaux et activités productives. L'antenne de police d'Uccle/Watermael-Boitsfort/ Auderghem occupera l'ancien site de la Croix-Rouge, mais cet ensemble ne suffira pas à rencontrer les besoins en animation de la vie sociale du quartier qu'attendent les riverains de la rue de Stalle.

Dans sa réponse à l'interpellation, l'échevin de l'Urbanisme a promis d'associer les habitants à la mise au point d'un schéma de développement. D'ores et déjà, un premier rendez-vous a été pris avec lui. L'espoir est grand de concrétiser cette dynamique dans laquelle citoyens et élus pourront s'atteler à construire et aménager ensemble un territoire composé d'espaces bâtis et de nature préservée, où il fera toujours bon vivre dans les dix ou vingt prochaines années. Les Ucclois seront vigilants pour maintenir et développer la vie sociale, sans se laisser écraser par la bétonisation et par la circulation automobile.

Collectif citoyen Quartier Stalle pour tous les Ucclois

Contacts : Jean-Marie Pierlot, 0497/322 566 – jmpierlot@nubo.coop



RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE CHURCHILL : UN ENJEU POUR TOUT LE QUARTIER

Alors que l'avenue Churchill traverse depuis des années une phase de dégradation visible, le Comité de quartier Churchill appelle à un réaménagement global de cette artère emblématique d'Uccle. Entre éclairage défaillant, trottoirs trop étroits et arbres manquants, les habitants plaident pour une avenue plus sûre, plus verte et plus conviviale. Le projet vise à restaurer son prestige tout en répondant aux besoins quotidiens des piétons, cyclistes et familles du quartier.

Depuis plusieurs années, l'avenue Churchill se dégrade et souffre d'un aménagement totalement inadéquat. Notre comité de quartier, membre de l'ACQU, mène un travail d'observation et de proposition en vue de redonner à cette artère le prestige, la sécurité et la convivialité qu'elle mérite.

Une avenue prestigieuse en perte de qualité

Autrefois connue pour ses alignements d'arbres majestueux et son atmosphère verdoyante, l'avenue Churchill a perdu au fil du temps une partie de son charme. Pour rappel : à sa création, l'avenue était une promenade pédestre qui reliait le parc Duden au bois de la Cambre. Les problèmes sont nombreux : éclairage public défaillant, trottoirs trop étroits, arbres manquants, accès peu accueillant au parc Montjoie et aménagements cyclables interrompus. Autant d'éléments qui nuisent à la sécurité, au confort et à l'esthétique de cette avenue très fréquentée par les familles, les écoliers et les cyclistes.

Un éclairage public à revoir

Le constat est clair : les lampadaires actuels sont souvent installés sur de larges blocs de béton disgracieux, avec des fils électriques pendant. Ils n'éclairent ni les trottoirs ni les passages piétons de manière adéquate. De nuit, les piétons cheminent dans la pénombre, parfois à proximité immédiate des trams. Le comité propose le remplacement complet du système d'éclairage afin de garantir une visibilité suffisante pour tous les usagers et de désencombrer les arrêts de tram.

Des trottoirs plus larges et plus sûrs

Les trottoirs sont beaucoup trop étroits. Certains mesurent à peine 1,35 m ce qui est bien moins que les 2 m prescrits à Bruxelles. Leur largeur utile est encore réduite par les équipements techniques. Résultat : il est souvent impossible de se croiser sans descendre sur la chaussée, situation dangereuse pour les enfants et les personnes âgées. En plus, certains trottoirs sont en pente et par conséquent très inconfortables pour les personnes à mobilité réduite et les parents avec poussette. Le comité suggère d'élargir les trottoirs sans pour autant sacrifier les pistes cyclables existantes, par exemple en supprimant la bande inutilisée entre les places de stationnement et la piste réservée aux vélos.

Des arbres à replanter

Environ un tiers des arbres de l'avenue – soit quelque 85 sujets – ont été abattus sans remplacement. Cette perte altère fortement le caractère verdoyant et le microclimat de la zone. Le comité plaide pour une replantation systématique et la préservation de l'aspect arboré de l'avenue, symbole de qualité de vie et d'identité locale, et source de fraîcheur. À terme, nous proposons le classement de cet espace vert depuis le parc de Forest jusqu'au bois de la Cambre.

Une continuité cyclable et un accès au parc Montjoie à repenser

La piste cyclable s'interrompt brutalement un peu avant le croisement avec la chaussée de Waterloo, rendant périlleuse la connexion vers le bois de la Cambre. Nous appelons à une liaison continue et sécurisée entre l'avenue et le bois. De même, l'entrée du parc Montjoie, mal éclairée et souvent sale, mérite un réaménagement complet afin de devenir une porte d'accès accueillante pour les familles et les promeneurs.

Redonner sa verdure à l'avenue

Enfin, la verdurisation des voies de tram sur toute la longueur de l'avenue constituerait un geste fort pour l'environnement et l'esthétique urbaine, comme cela se fait déjà ailleurs à Bruxelles.

Réduire les nuisances pour les résidents

Le tram est un moyen de transport rapide et écologique, mais il faut le reconnaître, il peut s'avérer assez bruyant et produit des vibrations pour les riverains. Le comité suggère un réaménagement des voies de tram par la STIB pour introduire des systèmes anti-vibrations sous les rails, et en particulier sous les aiguillages.

Un appel à la Région et aux habitants

Comme cette artère est de la responsabilité de la Région de Bruxelles-Capitale, le Comité de quartier Churchill souhaite travailler de concert avec le pouvoir régional et la commune d'Uccle afin de

concrétiser ces propositions. L'objectif : restaurer le prestige de l'avenue Churchill, améliorer la sécurité et rendre l'espace public plus agréable pour tous. Il est temps que cette avenue retrouve la place qu'elle mérite dans le paysage ucclois et bruxellois: celle d'un axe verdoyant, sûr et convivial, au service des habitants et des générations futures.

Contact : Comité de Quartier Churchill –

Serge Lederman

Laurence Cordier 0477 60 79 62



LES ASSOCIATIONS : UNE RICHESSE POUR BRUXELLES

L'atmosphère bruxelloise s'est soudain assombrie, en 2024, lorsque les élus ont brusquement annoncé vouloir diminuer, et même parfois supprimer, les sub-sides accordés aux petites associations citoyennes. On imagine les conséquences « négatives », tant sur le plan social qu'économique.

Pourtant, la place de ces associations semble tellement nécessaire à la bonne marche de la vie publique.

Bref regard dans le rétroviseur

Dans les années septante, il était question de prolonger le Ring Sud, jusqu'au cimetière d'Uccle situé au Dieweg. Des manifestations citoyennes s'en suivirent, elles amenèrent à la création du premier comité de quartier ucclois, puis à la création de l'ACQU. *Ce cimetière d'Uccle est maintenant classé.*

Que serait devenu Uccle, si ce projet avait été concrétisé ? Une bretelle d'autoroute traversant le sud de la commune, aurait alors dénaturé le Kauwberg, cet **espace semi-naturel urbain de 53 ha**. *Le Kauwberg est aujourd'hui classé.*

Et quid de la « bataille » des habitants de Drogenbos qui, avec le concours de citoyens ucclois, ont fait échouer, en 1999, la construction d'un incinérateur sur le territoire flamand. Ce projet consistait à traiter 207.000 tonnes de déchets ménagers. Mais nombre de Bruxellois craignaient une « pollution de l'air », en raison des vents dominants qui allaient propager les émanations vers la capitale. *Une victoire contre la pollution en ville.*

Plus proche de nous – en 2017 –, un projet porté par certains élus ucclois échoua suite à une interpellation menée par l'asbl OXY 15, et la Royale Pétanque Uccle Centre. En effet, les bâtiments sis derrière la place Danco devaient être rasés. Il s'agissait de la salle van Offelen, de la salle 1180 et de la RPUC (Royale Pétanque Uccle Centre). Là encore, le bon sens des habitants, allié au compromis des partis politiques, réussit à faire échouer un projet qui allait mettre à mal tout l'aspect social de ce lieu. Maintenant, une maison de quartier y a même été aménagée.



Rappelons aussi le déménagement de l'école « La Pomme » (appelée aussi école du Wolvenberg), transférée de la rue du Château d'Eau au quartier Saint-Job. Certains pensaient déjà « planter » un immeuble dans cet îlot de verdure. Heureusement, le bouche à oreille contestataire de citoyens continua à plaider pour la conservation d'un site destiné aux enfants. C'était d'ailleurs la volonté des anciens habitants du quartier

qui n'avaient pas hésité à léguer une partie de leurs jardins pour la construction de cet établissement scolaire. Certains élus finirent par comprendre que la place de l'enfant devait devenir une priorité.

Aujourd'hui, la crèche « Youplaboum » qui a remplacé l'école, y a créé un **centre d'expression et de créativité pour les enfants de 15 mois à 12 ans**.

Enfin, qui se souvient de ce projet qui voulait utiliser les bâtiments du « Château et de l'Orangerie », au parc de Wolvendaal, pour y installer une galerie d'arts et des salles de réunion ? Ses promoteurs comptaient délocaliser « l'école des Arts » d'Uccle, actuellement dans ce parc, vers d'autres écoles. Heureusement, ce projet n'a jamais vu le jour grâce aux questionnements des professeurs et parents de l'époque, et au bon sens des élus.

Les bâtiments de cette « école des Arts », situés dans **un espace de verdure propre au rêve, à l'imagination et à la création, incitent à la découverte des diverses formes d'expressions artistiques et participent aussi à la vie culturelle des enfants**.

Ces quelques exemples montrent l'importance des initiatives citoyennes dans le développement de la ville, mais qui dépendent du monde politique qu'il s'agit de convaincre du bien-fondé de ses arguments. Les actions sont le plus souvent menées dans l'intérêt général, pour une meilleure qualité de vie de tout un chacun.

Quatre chantiers dans notre viseur

Bien sûr, on ne peut mettre en avant telle ou telle association de citoyens, qu'elles soient régionales comme l'ARAU (Atelier de recherche et d'action urbaines), IEB (Inter-Environnement Bruxelles), Avello (anciennement GRACQ), ou bien communales comme l'ACQU. Elles ont toutes un rôle à jouer.

De la même manière, on ne peut dissocier l'importance de l'action citoyenne d'avec le rôle du politique. Si les idées diffèrent, les décisions émanent toujours du politique.

Au fil des années, les habitants de la commune d'Uccle ont appris à mesurer l'importance de leurs revendications, face à certaines visions des élus de tout bord. Mettre l'intérêt général en avant, dans leurs revendications, est devenu un art de penser la politique.

Nous donnons ci-après quelques exemples de sensibilisation et d'actions à poursuivre.

Sur le site de l'ancienne usine

« Illochroma » – rue du Château d'Or

Cette entreprise, implantée en 1965, a été l'un des plus grands pollueurs des quartiers proches de la gare de Calevoet. Elle était spécialisée dans l'impression d'étiquettes. Lors de différentes concertations avec les habitants, on a appris que le sol de ce grand espace était pollué – classé en catégorie 4 et devait donc absolument être assaini.

La partie supérieure du terrain, donnant rue du Bourdon, serait-elle en catégorie 3, ce qui signifie que l'état de contamination du sol impose certaines restrictions aux futurs habitants de ces nouveaux quartiers. Exemples : ne pas y cultiver un potager, construire une cave, ou installer des tuyauteries d'eau potable... À ce jour, des projets sont en cours pour construire sur ces terrains pollués. On laisse entendre que la dépollution aurait été faite, mais impossible d'en recevoir la preuve sur papier.

Alors pourquoi ne pas y faire pousser des arbres, entourés de fougères ou de tournesol, qui permettraient, à terme, d'assainir le sol et les nappes phréatiques. Peut-être sera-t-il un jour possible d'y aménager des jardins potagers ?

La Résidence Anais – chaussée d'Alsemberg

Le terrain accolé à cette maison de repos, avait servi de station essence. Deux citernes y sont toujours enfouies. Ne sachant ce que va devenir cet endroit, ne serait-il pas nécessaire de repenser son utilisation et d'y mettre, par exemple, des bornes de recharge pour voitures électriques ?

Pourquoi ne pas y ajouter des emplacements vélos sécurisés, pour les habitants du quartier et les navetteurs ? Voir tous ces vélos en location, envahir les trottoirs n'est peut-être pas la meilleure manière de penser l'avenir.

Pour un véritable Itinéraire cyclable régional

L'ICR joignant la gare de Calevoet à la place Saint-Pierre, par les rues du Coq/Château d'Eau/Fauvette, puis vers la rue Rouge et l'avenue Defré est oublié par les pouvoirs publics, alors que son tracé permettrait une sécurité maximale pour les personnes roulant à vélo ou en trottinette – car évitant les rails du tram. Pourquoi tant tarder pour que cet Itinéraire soit mieux renseigné et sécurisé (carrefours protégés), avec des panneaux de signalisation plus grands et un sol marqué par une couleur différente de celle réservée à l'espace voiture ?

Tout le tracé de cet ICR devrait d'ailleurs, impérativement, devenir « rue cyclable ».

L'Église du Précieux-Sang – rue du Coq

Voilà plus de six ans que cette église a été désacralisée. Les habitants de cette rue et des environs s'inquiètent de l'avenir du bâtiment. Rappelons que lors de l'interpellation citoyenne du 22 octobre 2021, sur le devenir de ce lieu de culte, les riverains avaient exprimé leur souhait de voir cet édifice rendu à la population.

Ils avaient demandé aux élus ucclois d'œuvrer pour que ce bien soit cédé par l'Évêché, pour un euro symbolique, à la Commune. Une telle « œuvre de charité citoyenne » s'était déjà vue dans le cas de l'Église Saint-François-Xavier, à Anderlecht.

Des terrains donnés par les riverains ? Une construction effectuée avec de l'argent public ? Des antennes dans le clocher amenant des liquidités importantes, provenant des opérateurs utilisateurs, des aides publiques données à la Fabrique d'Église par ailleurs, tout cela pour permettre l'entretien du bâtiment durant toutes ces années ?

Des propositions de réaffectation avaient été formulées, comme par exemple :

- Garder ce grand espace aéré, pour des rencontres citoyennes (personnes valides ou à mobilité réduite).
- Une maison citoyenne de quartier – un lieu d'accueil associatif, créateur de lien et inscrit dans la proximité et le durable – un lieu de regroupement de chorale (études et auditions) – un espace d'accueil avec l'utilisation de l'orgue pour des élèves de l'académie – un atelier d'artistes – une école de magie.
- Un lieu de regroupement pour les scouts et guides de toutes unités.
- Un « marché couvert » d'artisanats divers.

Alors, qu'en est-il exactement ? Nous avions demandé à être régulièrement informés de l'évolution du dossier car il impacte tout un quartier. Mais il semble, qu'à ce jour, l'on ait zappé ce dossier...

C'est pourquoi, nous espérons une **véritable participation citoyenne**, « orchestrée » par les élus de la Commune, pour en discuter. Et ce avant que des décisions ne soient prises, sans concertation préalable.

Et pour conclure...



Nous ne pouvons que confirmer le bien-fondé des associations citoyennes, dans le développement harmonieux de leur quartier. Espérons que les élus d'aujourd'hui laisseront place à ce regard nécessaire de leurs concitoyens.

*Jean-Paul Mathelot et Xavier Retailleau
(pour les habitants du quartier Oxy 15)*

OBSERVER ET RECONNAÎTRE LES PLANTES SAUVAGES À BRUXELLES

Ce texte est le troisième « épisode » du triptyque « Observer la Nature à Uccle »¹. Après le ciel et la voie lactée, puis le chant des oiseaux, place au monde végétal.

La flore bruxelloise compte 793 espèces selon le dernier recensement qui date d'il y a vingt ans. Cette diversité n'est pas immuable, puisque plus de 250 variétés n'ont plus été observées depuis 1972. Dans le même temps, il y en a des nouvelles qui apparaissent, le plus souvent exotiques et échappées des jardins et de plantations dans l'espace public. Le nombre d'espèces recensées n'est pas non plus uniforme. On observe en effet de grandes disparités entre les quartiers en fonction de l'intensité d'urbanisation, de la présence de parcs ou d'espaces naturels.

Comment s'y retrouver ?

Le profane peut se sentir intimidé et perdu parmi un si grand nombre d'espèces. Les noms de fleurs qu'il a retenus ne se retrouvent pas dans la *flore spontanée*. Découragé, son vocabulaire se limite aux tulipes, roses et géraniums. L'érythrée petite centaurée, l'herniaire velue et la scrofulaire noueuse ne lui évoquent rien.

Depuis quelques années, il existe des applications qui permettent une identification rapide et facile des plantes à partir d'une ou plusieurs photos prises par l'utilisateur. Très utilisée en Belgique, ***Obsidentify*** peut être installée sur son smartphone et consultée aussi sur le site *Observation.be* après l'ouverture d'un compte personnel.

L'application se base sur un algorithme de reconnaissance d'images entraîné avec un très grand nombre de photos. Le pourcentage de fiabilité de la reconnaissance automatique est indiqué avec parfois plusieurs propositions d'espèces de plantes classées par scores de vraisemblance. Il est conseillé d'ajouter de nouvelles photos d'autres parties de la plante pour atteindre un score d'au moins 80 % avant de valider la proposition. L'application donne le nom français et le nom scientifique de la plante, son niveau de rareté (de commun à très rare) et indique s'il s'agit d'une espèce exotique.

Ces informations ainsi que les coordonnées et la date de la prise de vue sont enregistrées. Les identifications sont régulièrement vérifiées par des experts de la plate-forme. L'outil donne la possibilité de projeter sur une carte l'ensemble des relevés personnels (voir figure 1), ou les observations d'une espèce en particulier. Les règles de confidentialité des données personnelles sont respectées et les dates et coordonnées des prises de vue ne sont pas accessibles aux autres utilisateurs.

Un safari près de chez nous

Au niveau individuel, ces applications donnent la possibilité de reconnaître facilement et rapidement la diversité des plantes qui nous entourent. L'observation précise de la flore nous invite à nous reconnecter avec la nature, elle peut constituer un but de promenade et mener à la découverte de nouveaux quartiers. Cette technologie constitue aussi une plate-forme de **science participative** qui allie des citoyens et des scientifiques dans la production de connaissances. Ces outils de reconnaissance des plantes créent également de nouveaux lieux de convivialité et d'échanges qui ne se limitent pas à des encodages derrière un écran. On peut ainsi noter de nombreuses initiatives à différentes échelles et regroupant des nombres croissants de participants.

Ainsi, le « Mini-Safari – Insectes et plantes » a été organisé en juin dernier au Jardin du Quartier durable de la Montagne de Saint-Job. Cette activité a eu beaucoup de succès et a permis d'observer et d'identifier des plantes et des insectes en s'aidant d'applications de reconnaissance sur base d'une photo, mais aussi de guides classiques. Cet événement convivial a rassemblé des participants de tous âges.

Appel aux volontaires « armés »

Débuté en 2024 et poursuivi jusqu'en 2026, le recensement des plantes sauvages est organisé par Natagora et Natuurpunt pour la mise à jour de l'Atlas de la Flore bruxelloise (<https://florabru.natagora.be/atlas>). Alors que les relevés des atlas précédents étaient réalisés par quelques botanistes spécialistes qui sillonnaient l'ensemble des rues et espaces verts de Bruxelles, cette édition fait appel à des centaines de volontaires armés de leur smartphone.

¹ Pour les deux premières parties, voir *La Lettre aux habitants* n°124 et 125.

Outre la multiplication des acteurs et donc des observations, un des gros avantages de la science citoyenne est la réalisation de relevés dans les jardins et d'autres terrains privés qui étaient inaccessibles pour les inventaires précédents. L'organisation de rencontres sur le terrain et en ligne permet aux participants d'horizons très différents de former une communauté de personnes souhaitant apprendre les unes des autres.

L'unité de base de ces recensements suit un découpage du territoire bruxellois en carrés de 1 × 1 km (voir figure 2) qui permet notamment de suivre l'évolution de la répartition de chacune des espèces entre différentes périodes d'observation (le premier atlas date de 1939). Ces relevés sont complétés par des actions ponctuelles comme les *Bioblitz* (rassemblement d'un grand nombre d'observateurs pour réaliser un inventaire exhaustif de la flore et/ou de la faune d'un site naturel donné), viennent compléter les données dans des sites plus riches en espèces, comme récemment au Keyenbempt à Uccle, ou au Meylemeersch à Anderlecht.

Dans la pratique, les applications de reconnaissance comme *ObsIdentify* servent également de support d'encodage pour l'Association pour l'étude de la floristique² qui regroupe des botanistes amateurs et professionnels, qui travaillent à la récolte et à la mise à jour de données floristiques.

Partage des observations

Même si une liste des espèces récemment observées est visible en ligne, on peut regretter qu'*Observation.be* limite l'accès aux utilisateurs de l'ensemble des données brutes et exploitable. C'est pourtant ce que font d'autres applications de reconnaissance des plantes comme *PlantNet* (<https://identify.plantnet.org/>) et *iNaturalist* (<https://www.inaturalist.org/>) qui transmettent les informations récoltées et vérifiées par des experts sur des portails de données ouvertes qui offrent à tous et en tout lieu un accès libre aux données sur l'ensemble des formes de vie sur Terre. GBIF - *Global Biodiversity Information Facility* (<https://www.gbif.org/fr/>) est l'une de ces infrastructures, sans doute la plus utilisée par des chercheurs et des organisations de gestion et de conservation de la nature au niveau mondial. Ces données regroupées qui se comptent par millions peuvent en effet être analysées dans le but de comprendre et d'évaluer les impacts des activités humaines et des changements

climatiques sur la biodiversité, à l'échelle globale et locale.

En ville, la collecte et le partage des données sur la flore sauvage permet d'étudier la répartition des espèces végétales et leurs dynamiques.

Les relevés indiquent l'emplacement des habitats sensibles, des zones riches en espèces rares, ou ailleurs, l'étendue de la banalisation de la flore. Les données d'observation participent aussi à la surveillance de l'expansion des espèces envahissantes comme la renouée du Japon, le cerisier tardif, le solidage du Canada, la berce du Caucase et bien d'autres... Enfin, ces inventaires donnent la possibilité d'évaluer l'efficacité des plans de gestion des espaces naturels et le rôle effectif du maillage écologique.

Un autre rapport à la Nature

L'outil d'identification des plantes nous force à regarder de près la nature que nous reléguons le plus souvent au second plan, pour faire de ces technologies avancées un usage intelligent mais pas artificiel.

Connaître le nom d'une plante n'est bien sûr pas une fin en soi, mais un vecteur, une porte d'entrée vers une réalité augmentée. Une fois identifiée, on pourra en apprendre davantage sur les caractéristiques de la plante : D'où vient son nom ? Quelle est sa répartition ? Quels étaient ses usages historiques ?

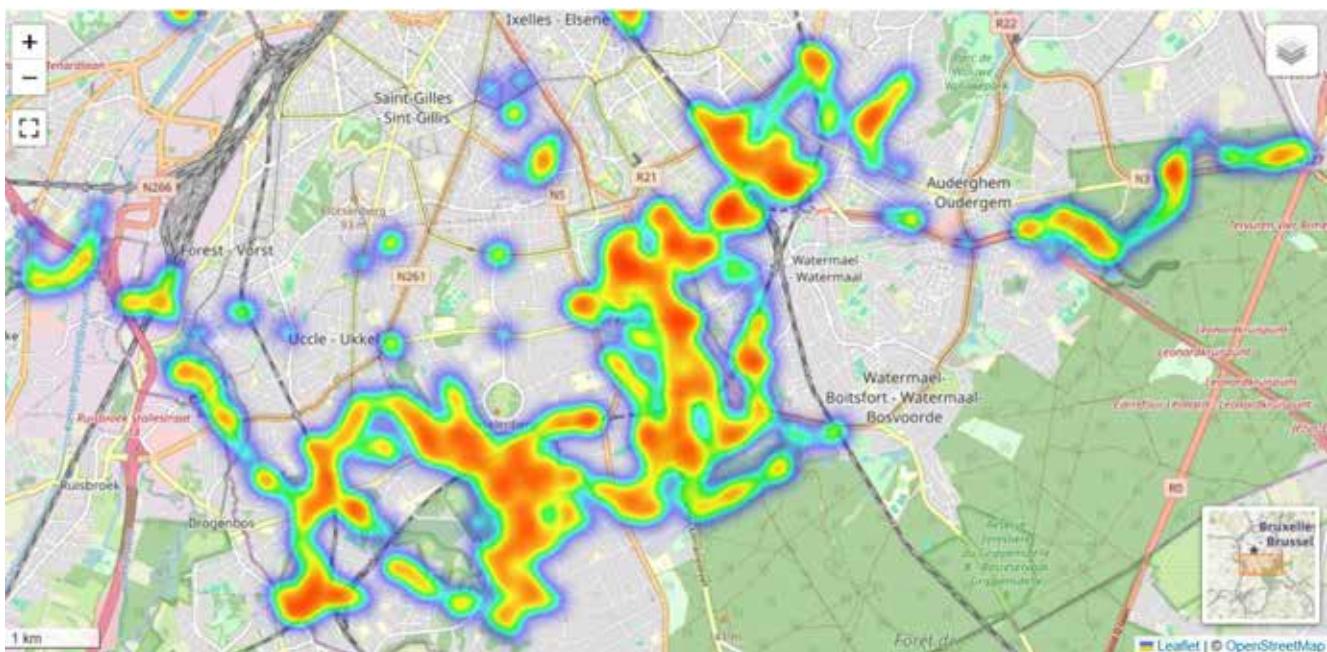
À force de la croiser, on sera capable de la reconnaître ailleurs et de constater que l'espèce est rare ou assez commune.

On remarquera que la plupart des plantes sont des indicatrices de leur milieu, qu'elles ne poussent pas toutes selon les mêmes niveaux de perturbations (tontes, piétinement), de fertilité ou d'humidité du sol. Elles peuvent ainsi traduire les transformations de notre paysage quotidien.

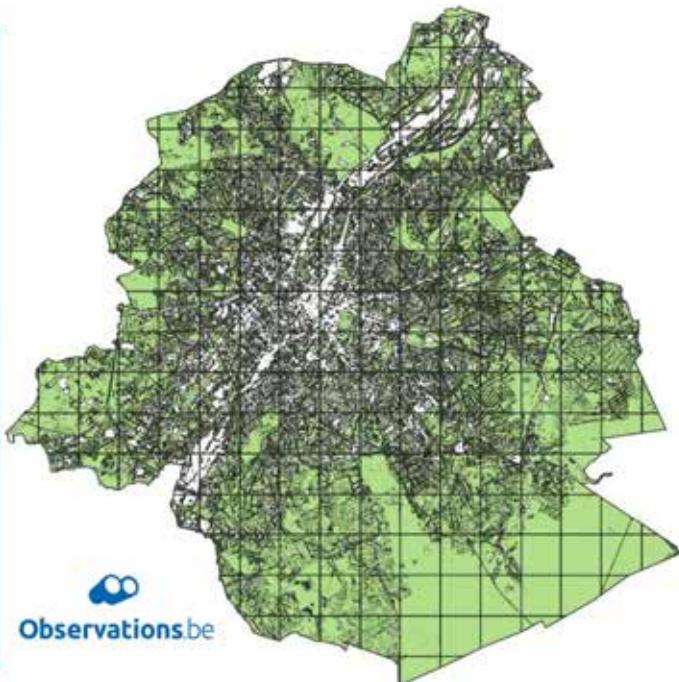
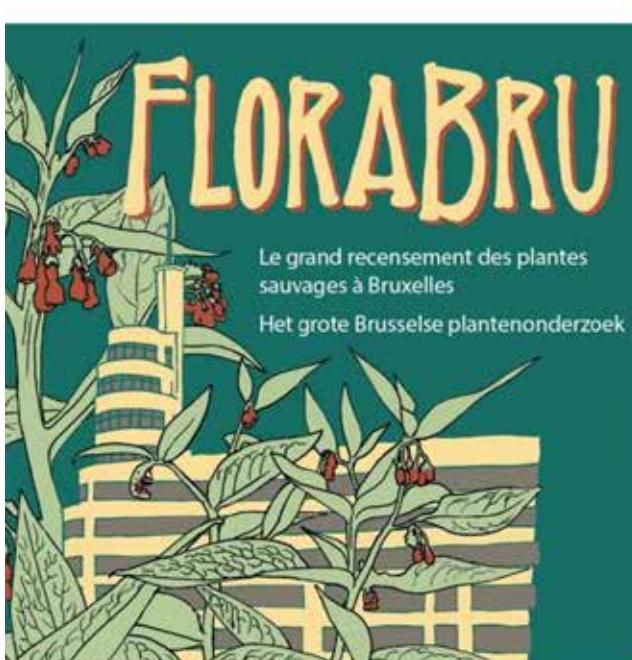
Cette simple application peut servir d'outil de connexion qui nous invite à ralentir et à nous interroger sur notre rapport au monde et à la Nature.

Thomas Drouet

2 <https://sites.google.com/prod/view/aef-flor/excursions/prospections-en-région-bruxelloise>



Exemple de carte de chaleur des zones d'observations individuelles (Observation.be). La carte peut être déplacée en d'autres points géographiques et l'échelle peut être modifiée. D'autres cartes montrent les observations de l'ensemble des utilisateurs au cours du dernier mois.



Affiche du projet FloraBru porté par Natagora et Natuurpunt et ouvert à tous les habitants ou visiteurs de Bruxelles. La participation peut se faire en choisissant un des 195 carrés de 1 × 1 km que l'on s'engage à prospection, ou simplement en identifiant des plantes avec l'application ObsIdentify (Observatin.be) qui serviront à compléter l'inventaire de l'Atlas.

L'Association de Comités de Quartier Ucclois

Les Comités membres

Andrimont

Sébastien DE PAUW, av. d'Andrimont 37
sebdepauw@yahoo.fr - 0476.80 29 45

Association protectrice des arbres en forêt de Soignes (APAFS)

Avello (anciennement GRACQ UCCLE)
uccle@avello.org

Bascule - Rivoli

Damien ANGELET, rue Stanley, 37 (b.1)
GSM : 0483 485 433
damien.angelet@diplobel.fed.be

Bosveldweg asbl

Anne DEL MARMOL, av. Montjoie 92
cgbosveldweg@gmail.com - 0497.57 00 43

Bourdon - Horzel

Benoît LIMBOS, rue du Bourdon 67
0474 47 65 32 benoit.limbos@skynet.be

Calevoet

Ann-Mary FRANCKEN, Ancien Dieweg, 46
GSM : 0475 22 24 51
amfrancken@skynet.be

Churchill

Serge LEDERMAN – 0495.36 63 48
Av de Messidor 204 bte 13

Floride - Langeveld asbl

Chantal DE BRAUWERE
(Cf Administrateur)

Groeselenberg

Jean LESEUL -- Groeselenberg 69
0494.68 29 37 – jean.leseul@gmail.com

Fond'Roy, asbl

Marc VAN DER HAEGEN
Av. Maréchal Ney 20 - 0475.81 20 05

Kauwberg Nature asbl

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland, 367
Tél. 02.375 45 73 – chabi@comiteengeland.be

Kinsendael-Kriekenput

Martine DE BECKER (cf Administrateur)

Les amis des bois de Buysdelle et de Verrewinkel

Olivier KOOT, av. de Buysdelle 52
olivier.koot@scarlet.be
www.buysdelle.be/abby/

Observatoire

Dominique VAES
(Cf Administrateur)

Ophem & C°

Rose-Marie Selvais , rue de l'étoile 86
GSM : 0474 349 116
selvaisrm@gmail.com

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl

Xavier RETAILLEAU
rue du Château d'Eau, 97
Tél. fax 02.374 32 95
retailleau.x@gmail.com - www.oxy15.be

Parc Brugmann

Jean D'HAVE,
av. du Château de Walzin, 7 (22)
GSM : 0471 22 15 43
jean.dhave@gmail.com

Collectif de Riverains d'Uccle Centre (CRUC)

Nicola da Schio, rue V.Allard, 77 (b.28)
GSM : 0485.75 62 27

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits, 77
Tél. : 02.374.81.04

Protection et avenir d'Avijl

Catherine TOUSSAINT
Montagne de St Job, 139 - Tél. : 02.374 02 60
kther@belgacom.net - www.avijl.org

Quartier St-Job

Jacques SPIES, Montagne de St Job, 90
jac@santescandinave.be - GSM : 0497 422 088

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT – av. du Maréchal, 20 A
Tél. : 02.374 97 03 – d.ryelandt@gmail.com

Uccle n'est pas un long fleuve tranquille (UPFT)

Bertrand CHARLIER, ch. St Job, 317
Tél. 02.374 90 27
bercharlier@outlook.com

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg, 31
Tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Vanderkindere – Bascule

Christella DI FIORE
Tél. 0479 612 440
comitevdkbascule@gmail.com et
www.comitevdkbascule.com

Personnes de contact

Melkrieg - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jacques HIRSCHBUHLER,
chemin de la Truite, 31
Tél. 02.332 23 99 et GSM : 0498 540 560
j.hirschbuhler@gmail.com

De Fré – Echevinage

Michel DEVRIESE
av. De Fré, 29
GSM : 0475 78 01 51
michel.devriese@skynet.be

Gare d'Uccle-Stalle

Sophie CLERBAUX CAUDERLIER
277 rue Victor Allard
Sophiecaudelier@yahoo.fr

Le conseil d'administration

Présidents d'honneur :

BERNARD JOURET

DENYS RYELANDT

Présidente :

Martine De BECKER - Rue des Bigarreaux 34

02.375 78 88 et 0479.95 17 28

martine.de-becker@outlook.com

Vice Président :

Dominique VAES - av. Lancaster 70

GSM : 0475.51 34 10 – dvae@observatoireuccle.be

Trésorier :

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels, 13

GSM 0476 60 24 80 – pierregoblet@skynet.be

Florence VANDEN EEDE

Drève du Rembucher 10 - 1170 Bruxelles

GSM : 0476.927 980 - florence.acqu@gmail.com

François GLORIE – av. de Floréal, 35

GSM : 0478.78 44 71 – info@francoisglorie.be

Christian HUBIN – Rue du Repos, 128

Tél. : 02.375 15 10 – chubin346@gmail.com

Chantal DE BRAUWERE - av. Gobert, 38

GSM : 0477 29 12 70 – chantaldebrauwere@hotmail.com

Jean Paul WOUTERS - av. de Foestraets, 4

GSM : 0497 59 95 06 – jp.wouter@gmail.com

Karin STEVENS - 130 ch.de Boitsfort, 1170 Bruxelles

GSM : 0497 82 93 60 – karinstevens@skynet.be

Chargée de mission :

Barbara DECUPERE

barbara@acqu.be

0497.48.02.62

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable : Martine De BECKER

Coordination : Martine De BECKER

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Drifosett Printing - www.drifosett.com

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

N° de compte de l'ACQU : BE61 3100 7343 1817

La LETTRE est publiée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

